

Site Natura 2000 «plaine de Néré à Bresdon»

Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2014

Etaient présents :

Nom	Prénom	Organisme
BARON	Jacques	commune de Bazauges
BOISNIER	JM	commune du Gicq
BOREL	Didier	commune de Fontaine Chalendray
GENDRE	Nicolas	LPO - PNA outarde
GERON	Martine	Chambre d'agriculture de Charente-Maritime - animatrice du DOCOB
MENARD	Catherine	DREAL Poitou-Charentes
QUANTIN-GRUE	Sylvie	CDOS 17 - saintes
RAFFOUX		commune de Chives
ROGUET	Denis	Secrétaire Général Sous-préfecture de Saint Jean d'Angely
SAUTON	Emmanuel	commune de Gourvillette
SELLES	Magali	Sous-Préfète de Rochefort
THOMAS	Franck	FDC17
WICIAK	Joël	commune des Touches de Périgny

Excusés : néant

Introduction

Madame la Sous-Préfète remercie les participants pour leur présence et rappelle que le DOCOB (document d'objectifs) a été signé en 2011.

Tour de table.

La présidence du copil a été confiée à l'Etat le 19/04/13, représenté ce jour par Mme la Sous-Préfète de Saint Jean d'Angely par intérim. Aucun candidat (collectivité) n'avait en effet présenté sa candidature à cette présidence.

L'animation a été confiée via un marché public passé par la DREAL, à la Chambre d'agriculture de Charente Maritime (structure animatrice), représentée par Mme GERON, pour la période 2013 – 2016.

Catherine MENARD, de la DREAL PC (chargée de mission Natura 2000), fait un rappel sur le réseau Natura 2000 et sa mise en place en Poitou-Charentes.

Martine GERON, de la Chambre d'agriculture, présente le bilan de l'animation 2014 et les projets 2015.

Les principaux points sont présentés ci-après, et avaient été transmis dans le courrier d'invitation au copil sous forme du tableau joint.

Les diaporamas sont consultables sur le site internet dédié :

<http://n2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr>

Présentation du site Natura 2000

Le site de la «Plaine de Néré à Bresdon», désigné au titre de la directive « Oiseaux » est un site majeur en termes de conservation des oiseaux de plaine et de l'Outarde canepetière en particulier.

Il s'étend sur 9 261 ha et concerne 11 communes, pour tout ou partie de leur territoire.

Le site est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière et des espèces de plaines ouvertes associées : Œdicnème criard, Busard cendré, Busard Saint Martin...

Une discussion s'engage sur les conséquences du zonage pour les communes : pour certains maires, les contraintes d'urbanismes, issues de Natura 2000 ou non, sont trop contraignantes. Ils ont notamment l'impression que l'on ne peut plus rien faire en zone agricole (avis favorable nécessaire de la CDCEA).

Ils ont également le sentiment que les communes jusque-là économies en termes de consommation d'espace, subissent une double peine, en voyant le développement futur de leur habitat trop contraint, restreint proportionnellement à l'espace peu- consommé dans le passé. Ils souhaitent pouvoir prendre en compte la lutte contre le mitage du territoire et la préservation des terres agricoles sans renoncer pour autant au développement économique.

Les difficultés liées à la mise en place de l'assainissement collectif ou la mise aux normes de l'assainissement individuel ont aussi été soulevées.

Bilan de l'animation 2014

Actions contractuelles

6 contrats MAE-t ont été déposés à la DDTM en mai 2014. Au total en 2014, 33 agriculteurs ont un contrat pour un total de 370 ha.

Il est précisé qu'il existe un arrêté préfectoral autorisant à déroger à l'obligation d'implantation de CIPAN (culture intermédiaire de piège à nitrates) sur les ZPS « à outardes » de la région.

Pour les autres mesures contractuelles (Contrats Natura 2000 et Chartes), l'année a été mise à profit pour préparer des documents de communication (plaquette des outils Natura 2000, documents relatifs aux Chartes). La quasi-totalité des maires ont été rencontrés ainsi que la fédération des chasseurs. Un rendez-vous est prévu pour début 2015 avec les services techniques du Conseil Général.

Ces rencontres sont l'occasion de présenter la démarche Natura 2000 et les outils disponibles pour engager des actions concrètes.

Suivi écologique

La LPO a rassemblé et cartographié les suivis d'outardes et d'œdicnèmes entre 2006 et 2013. Les suivis outardes sont faits dans le cadre du PNA. Le protocole pour les œdicnèmes sera formalisé dans l'hiver 2014.

Actions non contractuelles

La structure animatrice est intervenue en particulier sur les projets suivants :

- information relative aux enjeux avifaunistiques sur le projet éolien entre les ZPS « plaine de Néré à Bresdon » et « plaine de Barbezières à Gourville »,
- édition d'une lettre d'information (remise aux communes présentes et envoyées aux autres),
- participation au séminaire outarde,
- réunion technique sur le régime des incidences Natura 2000,
- réunion grand public sur les rassemblements postnuptiaux, en partenariat avec la Charente et Charente Nature,
- création d'un site Internet,
- article sur l'œdipnème,
- étude sur les lignes électriques.

Mme Ménard fait le point sur la procédure d'extension de périmètre du site N2000, prévue dans le docob et cohérente avec le périmètre d'accès aux MAEt, déjà bien plus étendu, notamment au nord-ouest du site.

Actions envisagées pour 2015

Les actions engagées en 2014 seront poursuivies en 2015 : édition d'une lettre n°2, articles et plaquettes, rencontre des acteurs du territoire, réunion technique et sortie nature, suivi des populations, protection des nichées.

Le site internet sera complété et mis à jour en fonction de l'actualité :

<http://n2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr>.

Ce compte-rendu et les diaporamas présentés seront disponibles sur ce site.

Pour 2015, la Chambre d'agriculture propose de mettre l'accent, à travers les différentes actions d'animation prévues, sur les oiseaux de plaine et sur la protection des nichées.

La plaquette sur la protection des nichées sera envoyée à tous les agriculteurs. Si un agriculteur contacte la mairie sur Natura 2000 ou les MAEC (ex MAEt), ne pas hésiter à le renvoyer vers la structure animatrice (Martine Géron).

Les communes seront également recontactées pour la finalisation des chartes.

La Sous-Préfète de Saint Jean d'Angély par intérim



Magali SELLES

